EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

De la Commune de VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT SAVOIE

Séance du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à vingt heures, le

Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est

GARON-GUINAUD, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Isabelle

Absents: Mathieu CROSET, Ophélie DEVEZE, Floriane PALUMBO, Cédric

Nº 2024-039

réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, en NOMBRE DE MEMBRES mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, Maire, Afférents En au Conseil Municipal Présents: Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric Présents exercice BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Jacques CONVERT, Sylvain

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

> **DATE CONVOCATION** 18/06/24

DATE D'AFFICHAGE 18/06/24

19 19 13

AUCUN POUVOIRS

TETAZ, Sébastien THERME

Secrétaire de séance : Sandrine CAVALLO

POTHIER, Jean-Claude POULLILIAN, Nadia PULLI

OBJET de la DELIBERATION

Tarifs des concessions funéraires applicables à compter du 1er janvier 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

et Publication ou **Notification**

Le

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L2223-13 et suivants,

Vu les lois et règlements concernant le régime de concessions dans le cimetière,

Vu la délibération du 8 novembre 2021,

Vu l'avis de la commission finances du 12 juin 2024,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer les tarifs des concessions funéraires,

Considérant que ces tarifs sont relatifs à des concessions de cases de colombarium, de cavurnes, et de terrains de 2m2 et présentés ci-dessous,

	Acquisition Tarifs 2025	Renouvellement Tarifs 2025
	PLEINE TERRE	
CONCESSION	160	160
15 ANS (2m2)		
CONCESSION	320	320
30 ANS (2m2)		
CÓLOMBARIUM		
CASE 15 ANS	405	160
CASE 30 ANS	685	320
CAVURNE		
EMPLACEMENT	560	160
15 ANS (0.70 m2)		
EMPLACEMENT	760	320
30 ANS (0.70 m2)		
CAVEAU		
CONCESSION	2000	160
15 ANS 3 places		
CONCESSION	2500	280
15 ANS 6 places		
CONCESSION	2300	320
30 ANS 3 places		
CONCESSION	2800	420
30 ANS 6 places		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

• DE FIXER les tarifs selon le tableau ci-dessus à compter du 1er janvier 2025 :

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois, an, susdits

Le secrétaire de séance

Le Maire,

M. YVES MERCIER